

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 juillet 2010**

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Isabelle BERNIER, pour raisons personnelles liées aux obligations professionnelles de son conjoint. Le conseil municipal en prend acte et s'associe aux remerciements pour ses actions au sein de l'équipe notamment dans le cadre de la commission communication / culture / jeunesse.

Mise à disposition des locaux communaux du Centre Commercial de COSMOS

Avis favorable est donné à la proposition de mise à disposition des locaux communaux de Cosmos Galerie actuellement vacants, dans le cadre de conventions d'occupation précaire, moyennant une redevance mensuelle fixée à 1 € le mètre carré, plus les charges de copropriété et de fonctionnement électricité et eau.

Acquisition de la salle paroissiale de La Charmille

Le conseil municipal décide l'acquisition du bâtiment anciennement à usage de salle paroissiale et donne pouvoir au Maire afin de signer la vente moyennant le prix de 10 000 €

Transformation du tableau des effectifs

A la suite de l'avis favorable à la promotion interne d'un agent du service technique, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- A compter du 1^{er} juillet 2010, suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe ;
- A compter du 1^{er} décembre 2010, transformation du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe en poste d'agent de maîtrise

Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle

Sur proposition de la commission des ressources humaines, le conseil municipal décide la création d'un emploi passerelle au service administratif de la mairie et donne pouvoir au Maire afin de signer les conventions et contrats à intervenir avec Pôle emploi et le candidat retenu.

Tarifs des services périscolaires

Sur proposition de la commission chargée des affaires scolaires, les tarifs sont revalorisés à compter du 2 septembre 2010 :

- Repas au restaurant scolaire = 3.25 ¢ pour les enfants et 6.05 ¢ pour les adultes ;

GARDERIE	A compter du 2 septembre 2010
Module 1 : A partir de 7 h00 Jusque 8 H35	1.65 ¢
Module 2 : à partir de 7 H30	1.14 ¢
Module 3 : à partir de 8 H00	0.73 ¢
Module 4 : Jusque 17 H30	1.14 ¢
Module 5 : Jusque 18 H00	1.65 ¢
Module 6 : Jusque 19 H00	3.09 ¢
Module 7 : Forfait mensuel matin et soir	41.20 ¢

Contrat de Association avec l'Ecole Privée Jeanne d'Arc

Les participations individuelles pour l'année scolaire 2010-2011 sont fixées à =
Classe maternelle = 947 ¢ par enfant domicilié sur la commune ;
Classe primaire = 262 ¢ par enfant domicilié sur la commune.

Participation des familles au service de transport scolaire des écoles maternelles

Le montant de la participation individuelle facturée aux bénéficiaires du taxi est fixé à = 80 ¢ pour l'année scolaire écoulé 2009-2010

Institution du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

Suivant délibération du 9 janvier 2006, une procédure avait été engagée en vue de l'institution du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux délimités dans le cadre d'un périmètre. Cette décision avait été retirée à la suite du décret du 26 décembre 2007 fixant les conditions de mise en œuvre de la loi du 2 août 2005.

Considérant que cette disposition permet de préserver et développer la diversité commerciale et artisanale au sein du périmètre concerné, le conseil municipal donne un accord de principe sur l'institution du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux sur les secteurs : Avenue de la Gare, cellules commerciales de Cosmos et Bonabry ; Square de La liberté et Rue de la Résistance ; Donne pouvoir au Maire afin de solliciter l'avis préalable de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur l'avancement des travaux de la poste : le planning est respecté. Négociation en cours avec la poste pour la prise en charge des travaux complémentaires demandés par le service postal sur le lot électricité.
- Les projets de travaux de réalisation d'un sanitaire à la bibliothèque et de l'alimentation électrique du théâtre de verdure près de la salle polyvalente sont validés.
- Point sur l'avancement du programme 2010 des travaux de voirie :
Réalisation des 2 ralentisseurs Avenue de la Gare ;
Revêtement de la voie communale de la Ruais, une étude est en cours pour limiter la vitesse des véhicules ;
La création d'un cheminement cyclistes et piétons en bordure de l'Avenue du Général Allard en cours par les agents du service technique ;
Mise en place d'un jeu sur le Square de la Liberté ;
Une proposition est faite en vue d'envisager une étude sur l'aménagement de la Place de l'église et de la mairie ainsi que sur la réalisation d'un plan de déplacement à l'intérieur de l'agglomération ; Une première base de support est proposée à partir de l'étude réalisée dans le cadre du contrat d'objectif.
- Rapport de Dimitri BOSCHEREL sur le concours des maisons fleuries. L'attribution des lots sera soumise à la prochaine réunion du Conseil Municipal. La sortie est fixée au 11 août.
- Rapport d'activités du SMICTOM présenté par M. BOSCHEREL. Les documents sont tenus à disposition du public au secrétariat de la mairie.